



## Focus

Les patrouilleuses de notre quartier assurent à 5 endroits la sécurité des écoliers qui traversent la rue : au croisement de la rue Butini avec la rue des Buis, sur la rue de Berne aux croisements avec la rue du Môle, la rue de la Navigation et la rue de Zurich, et au passage entre la place de la Navigation

et la rue de la Navigation. Tous les jours d'école, elles bravent les intempéries et le trafic, simplement équipées d'un gilet jaune et d'une palette. Quand il fait particulièrement sombre, elles brandissent une lampe torche pour faire arrêter les automobilistes lancés dans leur course. Elles se présentent sur leur lieu de travail 4 fois par jour pour un total de 3 heures de service et interviennent aussi dans les classes pour expliquer ce qu'elles font. SBB

## traductions

English

Having problems understanding documents that your child brings home from school? For English translation please call Mrs. Yodit Bordier at 022 731 04 50.

.....

Español

¿Usted necesita ayuda para entender los papeles que sus hijos traen de la escuela? Llame Sibylle Bühler Beltran al 022 738 13 96.

.....

Portuguais

Se precisar de traduzir documentos da escola contacte Fernando Casimiro ao 022 731 51 79.

.....

Gjuhën shqipe

Nese ju nevojitet përkthimi i disa dokumentave të shkollës në gjuhën shqipe, mundeni të telefononi te Hasime Dervishaj. Në këtë numer tel: 022 731 48 42.

Pour participer à la carte blanche d'un prochain numéro, envoie ton dessin à l'APEP, p.a. Maison de Quartier des Pâquis, 50 rue de Berne, 1201 Genève

## Comité

Rejoignez l'association. Ensemble, réalisons les idées qui vous tiennent à coeur!  
email: ape-paquis@hotmail.com

Clara Brancorsini, Sibylle Bühler Beltran, Marina Itsouhou Rampini, Ariane Meier, Susanna Regalado, Nina Schwalbe, Virginie Studemann Wathier, Aydan Yurdakul

## Carte blanche

Dessins réalisés par les enfants lors du goûter de l'APEPâquis du 8 octobre 2010



# Feuille caillo ciseaux

journal de l'APEPâquis

n° 3 octobre 2010

écoles de Pâquis-Centre, Zurich et Chateaubriand

## Dossier

### Espèce en voie de disparition: les passages piétons

Le 24 septembre a eu lieu la journée « A pied à l'école ». A cette occasion, nous avons reçu dans les « fourres » de nos enfants un dépliant émanant du service des écoles de la Ville. Ce dépliant a le mérite de valoriser le travail des patrouilleuses scolaires qui, au quotidien, aident nos enfants à traverser à proximité des écoles. J'en profite pour les remercier pour leur bienveillance et leur vigilance et pour rappeler les conditions difficiles dans lesquelles elles sont obligées d'agir entre les injures et la pression des automobilistes. Mais, quelle ne fût pas la surprise en ouvrant le dépliant ! De magnifiques dessins d'une espèce en voie de disparition: les passages piétons.

Oui, nous voulons apprendre à nos enfants à traverser sur les passages piétons ! Oui nous voulons en tant qu'automobilistes nous arrêter devant ! Oui, nous voulons adopter la «cool attitude» mais nous ne le pouvons pas ! Nous ne le pouvons pas car les passages piétons ont été supprimés.



## Agenda

Conseils d'Etablissement  
mardi 2 novembre 2010 à 17h30  
à l'école de Pâquis-Centre,  
bureau du directeur  
les mardis 5 octobre 2010,  
25 janvier et 17 mai 2011 à 17h  
à l'école de Zurich, salle de  
projection, 2<sup>ème</sup> étage

Prochains comités APEPâquis  
Les lundis 8 novembre, 6 décembre  
2010, 17 janvier, 7 mars et 4 avril  
2011 à 20h00  
Assemblée générale APEPâquis  
le mardi 16 novembre 2010 à 20h30  
à la Maison de Quartier des Pâquis

## Culturel

La nuit du conte en Suisse Romande  
12 novembre 2010 de 15h30 à 21h30  
Entrée libre  
La Traverse, Maison de quartier Pâquis  
réservations au 022 909 88 99

La Reine des neiges  
du 2 au 23 novembre 2010  
théâtre musical dès 7ans  
Théâtre Am Stram Gram  
réservations au 022 735 79 24

Le Chat sans queue  
du 6 au 28 novembre 2010  
dès 4 ans  
Théâtre des Marionnettes de Genève

Wismo et les enfants perdus  
animation vidéo et théâtre improvisé  
spectacle interactif dès 5 ans  
24 octobre, 19 déc 2010  
20 février, 6 mars, 8 mai 2011  
Théâtre le Caveau  
réservations au 022 329 83 93

## Edito

Il y a quand-même des moments où le piéton peut prendre la place de la voiture! Ce fut le cas au mois de mai dernier, lors de la fête des 30 ans de l'Ecole de Paquis-Centre. Pour l'occasion, enfants et enseignants avaient travaillé sans relâche pour nous offrir un magnifique spectacle de danse et de chant. Les rues du quartier ont été ensuite envahies, pour une fois, sans crainte et sans danger. La fête s'est en effet poursuivie à l'extérieur du préau, où tous ensemble, enfants, enseignants, parents, frères et sœurs, amis et voisins, main dans la main, dans la joie et l'insouciance, nous avons parcouru ces rues; les mêmes rues, si périlleuses d'habitude. Couleur, musique, atmosphère : que d'émotions. Splendide! AY

# Dossier

## Pourquoi les passages piétons ont été supprimés et par qui ?

Les passages piétons ont été supprimés dans notre quartier depuis la mise en place de la zone 30 km. Pour comprendre l'historique, il est nécessaire de rappeler les compétences de chacun. Les services de la Ville de Genève font des propositions en matière d'aménagement mais c'est le Canton qui a la compétence et donne les autorisations. Si les propositions de la Ville sont acceptées par le Canton, les services de la Ville doivent obtenir les budgets (voie habituelle via le conseil municipal).

Aujourd'hui, c'est donc le Canton et en particulier la direction générale de la mobilité qui décide de la suppression des passages piétons. Ce service cantonal s'appuie pour cela sur une ordonnance fédérale et sur une loi cantonale (voir encadré) et répète qu'il n'a pas le choix, qu'il est obligé de supprimer les passages piétons en ne citant que la première partie du texte «l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis». Ces mêmes autorités et bien d'autres aujourd'hui oublient la fin de l'article : «Dans les zones 30, il est toutefois permis

d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes.»

## Pot de terre contre pot de fer

Pourquoi le Canton ne prend-il pas en compte ces possibilités d'exception ? Pourquoi les passages piétons sont-ils supprimés aux Pâquis et maintenus dans d'autres zones 30 de la Ville ? Voilà deux des questions que L'APEP pose, depuis plusieurs années, lors des séances de concertation sur les questions d'aménagement du quartier (zone 30, 20). Ces séances regroupent les associations du quartier, les services de mobilité de la Ville et quelques fois, un-e représentant-e de la Direction générale de la mobilité (Canton).

Depuis plusieurs années, l'APEP est présente, répète les mêmes demandes et rappelle la possibilité de maintenir des passages piétons. Depuis plusieurs années, le Canton reste sur sa position. Les services de la Ville proposent des aménagements afin de renforcer la sécurité des piétons et réalisent des études pour mieux connaître la réalité

Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, art. 4 alinéa 2:

L'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes.

[http://www.admin.ch/ch/f/rs/741\\_213\\_3/index.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/741_213_3/index.html)

du trafic. En d'autres termes, les institutions nous demandent d'être patient-e-s, de voir et de pratiquer les aménagements avant de s'opposer parce que «les zones 30 sont de nouveaux dispositifs et qu'il faut du temps pour que chacun-e trouve sa place». Etre patient-e-s ? Combien de temps ? Pour quels résultats ?

## L'échec de la zone 30 est un danger pour nos enfants

Aujourd'hui, quel est le bilan ? Des aménagements ont été créés pour renforcer la sécurité des piétons avec des «avan-

cées de trottoir» et des espaces cernés par des potelets entre lesquels les piéton-ne-s doivent s'avancer pour mieux évaluer la possibilité de traverser. Ces aménagements sont inefficaces. D'une part, parce qu'ils ne sont pas compris: personne ne sait qu'il est interdit de s'y garer, personne n'a compris que c'était un espace protégé pour les piétons. D'autre part, parce que les voitures ne s'arrêtent pas devant ces aménagements à l'inverse des passages piétons visibles sur la route. Et surtout, rien ne les oblige à le faire ! Il faut rappeler que dans les zones 30, les piéton-ne-s n'ont pas la priorité. Il est même précisé «les piéton-ne-s doivent manifester clairement leur intention de traverser.» Et si les voitures ne s'arrêtent pas, que sommes-nous sensés faire ? Nous ne vivons pas dans une campagne traversée, une fois par heure, par une voiture. Notre quartier bat les records de trafic de transit.

Pire encore, la mise en place de la zone 30 a donné lieu à des modifications dans les carrefours, et des marquages au sol qui suscitent l'incompréhension des automobilistes et hier encore, des accidents. Entre les automobilistes qui hésitent

parce qu'ils-elles ne savent pas qui a la priorité, les automobilistes qui cherchent une place de parking ou leur chemin, les automobilistes qui traversent le quartier pour aller plus vite que sur la rue de Lausanne ou les quais trop embouteillés. N'est-ce pas des «besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons» ?

Les zones 30 sont mises en place pour limiter la vitesse. Certes. A condition que cette vitesse soit respectée et quand bien même, cela ne répond pas à notre problème: même à 30 km, un enfant face à une voiture n'a aucune chance. VSW

Zone 20 et Zone 30: à ne pas confondre et pourtant, le même constat: la voiture est reine ! En zone 20, le piéton est prioritaire. Également appelée «zone de rencontre», la zone 20 désigne «des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flâne ou de rencontre». Cela explique la disparition d'une autre espèce: les trottoirs



## Vu ou Lu

*Ce 11 septembre, l'école de Pâquis-Centre est à l'honneur dans le cadre des journées européennes du patrimoine relayées par la Maison de l'Architecture. Une cinquantaine de personnes visitent l'école, guidées par l'architecte Jean-Jacques Oberson, auteur du projet. A 21 heures, dans la cour de l'école, l'historien Jacques Gubler donne une conférence illustrée par un montage vidéo.*

*Ce grand complexe comprenant une école, des logements, des équipements sportifs et une salle de restaurant scolaire, a traversé les trente ans qui le séparent de sa réalisation sans perdre de sa cohérence. Le projet s'insère avec intelligence dans un quartier à forte densité tout en ménageant des espaces libres pour les enfants et les habitants du quartier. AM*

## Brèves

### Horaire scolaire

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP). Un des projets concerne l'horaire scolaire des élèves de l'école primaire. Dans ce projet, est préconisée une répartition de l'enseignement sur quatre jours et demi, avec le mercredi matin: facultatif au premier cycle primaire (élèves de 4 à 7 ans)

et obligatoire pour le deuxième cycle primaire (élèves de 8 à 11 ans) dès 2013. Le Grand Conseil fixera le principe général.

### «Parole au quartier»

Le Conseil administratif de la Ville viendra à la rencontre des habitant-e-s le mardi 9 novembre à 20h à l'Espace solidaire Pâquis. info: [uac.paquis.soc@ville-ge.ch](mailto:uac.paquis.soc@ville-ge.ch).

### Bougies de Noël

A partir de 14h00 ce 20 novembre, les Créateurs proposent la traditionnelle fabrication de bougies. Cet après-midi-là, au lieu des footballeurs habituels, on trouvera sur la place de la Navigation de longues queues de grands et de petits emmitouffés attendant patiemment leur tour devant un bénévole surveillant une casserole de cire, où il faut tremper sa mèche pour former petit à petit une paire de bougies.

Journal de l'Association des Parents d'Elèves des Pâquis  
mail: [ape-paquis@hotmail.com](mailto:ape-paquis@hotmail.com)  
blog: <http://apedespaquis.romandie.com>

### Impressum

Graphisme: Nicole Rossi  
Photos: Aydan Yurdakul (p. 1) Ariane Meier (p. 3)  
Sibylle Bühler Beltran (p. 4)  
Tirage: 850 exemplaires sur papier 80gr  
Mise en page: Sibylle Bühler Beltran